



# F.C. HAGUENAU 1900 ATHLETISME

## Section locale de l'Alsace Nord Athlétisme



### RENTREE - Saison 2022/2023



**Les nouvelles licences seront valables du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023**

Le tarif renouvellement ne sera appliqué qu'aux licenciés du FCH qui renouvelleront avant le 01/10/2022.

### Modalités d'inscription ou de renouvellement :



- 1) **Remplir le formulaire d'adhésion ou le renouvellement d'adhésion**
- 2) **A. Fournir un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport OU de l'athlétisme en compétition daté de moins de 6 mois en utilisant le formulaire du club. **OU**  
**B. Valider le questionnaire médical sur l'espace licencié** (renouvellement uniquement si le certificat médical a été réalisé en 2020 ou/et 2021)

**Nouveauté rentrée 2022** : Dans le cas d'une première prise de licence ou d'un renouvellement de licence par un licencié mineur, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication n'est pas exigée. Pour cela, le titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir répondu, en compagnie du licencié mineur, « non » à l'ensemble des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- 3) **Régler la cotisation**
  - Chèque à l'ordre du FCH ATHLETISME – LICENCE
  - ANCV Chèque-vacances et/ou coupon sport
  - Carte-bancaire (*uniquement en Septembre*)



Remettre l'ensemble de ces éléments à votre entraîneur, ou les transmettre à :  
SEEL Stéphanie 35 rue du député Hallez 67500 Haguenau

**-> La pratique de compétitions ainsi que les activités d'entraînements sont subordonnées au fait que la licence de l'athlète soit à jour.**

### INFORMATIONS PRATIQUES :

**Le port maillot du Club est obligatoire pour les compétitions.** Un t-shirt est fourni par le club pour les nouveaux arrivants EA, PO et BE. (autour des vacances d'octobre)

**Tenue vestimentaire** : Chaussures de jogging, short, maillot et survêtement sont indispensables pour l'entraînement. Boisson : **EAU**

La cotisation englobe l'ensemble des prestations fournies par le club tel que la licence, l'assurance et les entraînements. Le club a signé et accepte les conditions du contrat d'engagement républicain.

**\*\*** La pratique de l'Athlétisme requiert Humilité et beaucoup de Persévérance. Les premiers d'aujourd'hui ne seront pas forcément les premiers de demain et inversement les derniers de maintenant ne seront peut-être pas les derniers de demain **\*\***

**JUIN 2022**

Agrément jeunesse et Sports n° 4636 du 27/06/1949 - Association inscrite Volume 1 Feuillet 3 au Greffe du tribunal d'instance de Haguenau -  
Siège/ Parc des Sports, rue du Moulin Neuf, 67500 HAGUENAU

**CATEGORIES au 1<sup>er</sup> Septembre 2022**

	Code	Type licence	Tarif de base	Tarif renouvellement avant le 01/10/2022	Entraînement
<b>Baby Athlé (2019 à 2017)</b>	BB	Découverte	190 €	170 €	1 entraînement / semaine
<b>Eveil Athlé (2016 à 2014)</b>	EA	Découverte	190 €	170 €	1 entraînement / semaine
<b>Poussins (2013 à 2012)</b>	PO	Découverte	190 €	170 €	1 entraînement / semaine
<b>Benjamins (2011 à 2010)</b>	BE	Compétition	180 €	160 €	2 entraînements / semaine
<b>Minimes (2009 à 2008)</b>	MI	Compétition	180 €	160 €	2 entraînements / semaine
<b>Cadets (2007 à 2006)</b>	CA	Compétition ou *loisir encadré **loisir	180 € ou *170 € ou **120 €	160 € Ou *170€ ou **100 €	3 entraînements / semaine (+ week-end) *2 entraînements / semaine
<b>Juniors (2005 à 2004)</b>	JU				
<b>Espoirs (2003 à 2001)</b>	ES				
<b>Seniors (2000 à 1989)</b>	SE				
<b>Masters (1988 et avant)</b>	MA				
<b>Marche Nordique (à partir de cadet)</b>	MN	Loisir	120 €	100 €	1 entraînement / semaine

**Minoration :**

- -15€ pour une 2<sup>ème</sup> licence, -20€ sur la 3<sup>ème</sup> licence (et les suivantes) **d'une même famille**.
- L'implication des athlètes et/ou parents lors de l'organisation de nos manifestations d'envergure pourra donner lieu à une minoration supplémentaire de 20€.
- Déduction du Pass'sport 2022/2023 – pour les familles éligibles qui recevront une notification relative à cette aide par courrier.



# REGLEMENT FC HAGUENAU ATHLETISME

## 2022/2023



### A) ENTRAINEMENT/COMPETITION

**Article 1** : Je m'engage à être présent régulièrement à l'entraînement – (ex: 1 fois par semaine de la catégorie baby à poussin, 2 fois minimum par semaine de benjamin à minime et 3 fois par semaine minimum à partir de Cadet) – Si je ne peux pas être présent **je préviens mon entraîneur.**

**Article 2** : Je m'engage à prendre soin du matériel, des locaux et des infrastructures.

**Article 3** : L'athlète n'est pris en charge par le club que lorsqu'il se présente au point de rendez-vous à l'heure du début de l'entraînement.

**Article 4** : Je m'engage en tant qu'athlète à participer à différentes compétitions – A partir de la catégorie Eveil Athlétisme.

**Article 5** : Je m'engage à être présent lors du 1er et 2ème tour des Interclubs qui se dérouleront le premier week-end de mai (1er tour) et le 3e weekend de mai (2ème tour) - A partir de la catégorie Cadet, si je suis sélectionné.

**Article 6** : Je m'engage à avoir mes papiers d'identité sur moi lors des déplacements en compétition/ en stage et autres déplacements.

### B) DOPAGE

**Article 7** : Je m'engage en tant qu'athlète à ne prendre aucune substance dopante interdite par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage « AFLD » sous peine de sanctions par le club, des sanctions par la Fédération Française d'Athlétisme, ainsi que des sanctions pénales <https://www.aflld.fr/finder/produits-dopants>

### C) INVESTISSEMENT AU CLUB

**Article 8** : Je m'engage à être bénévole au minimum sur deux manifestations :

- La Haguenauvienne, 6ème édition, le vendredi 30 septembre 2022,
- Les Foulées de Haguenau, le jeudi 18 mai 2023,
- Le relais du Houblon, 34ème édition, le jeudi 24 août 2023 (ou 33<sup>ème</sup> édition le jeudi 25 août 2022),
- Compétitions sur le stade (dates communiquées en cours de saison).



DEVENIR  
BÉNÉVOLE

Toute personne, athlète ou parent l'athlète, peut s'investir au sein du club, en devenant entraîneur, aide entraîneur ou juge. Les formations sont assurées et prises en charge par le club.

**Article 9** : Le non-respect du présent règlement pourra entraîner des sanctions.

→ **La prise de licence entraîne l'acceptation du règlement par les enfants et par les parents.**